

Orléans, le 23 septembre 2026

DASEN du Loiret,
19, rue Eugène Vignat
45043 Orléans Cedex 1

Formations pédagogiques obligatoires : non au démarchage commercial caché.

Madame la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale dans le Loiret,

Notre organisation syndicale a reçu plusieurs alertes de la part de personnels présents à la formation pédagogique titrée « *résolution de problèmes en cycle 1* » organisée à Dampierre-en-Burly ce mercredi 23 septembre 2026. Cette dernière, organisée par les circonscriptions de Gien et de Fleury-les-Aubrais, était animée par Mme Anne Drapeau-Grès, présentée comme Inspectrice de l'Éducation Nationale. Elle faisait partie des formations obligatoires inscrites dans les obligations réglementaires de service.

Or, pendant les derniers moments de la conférence, l'intervenante aurait présenté l'ensemble de ses produits actuellement commercialisés par l'éditeur Hachette Éducation, la collection « *Mini-maths* ». Ce démarchage commercial aurait par la suite continué avec l'installation d'un stand affichant directement les outils évoqués et permettant leurs achats par les personnels présents. Certains ont ressenti une forme de pression exercée par l'institution à acheter personnellement ces outils.

Les différents témoignages recueillis actuellement par notre organisation syndicale convergent vers cette version des faits, le tout en présence des deux inspectrices de circonscription. Si tel est le cas Madame la DASEN nous sollicitons votre intervention pour faire la lumière sur ce qui s'est réellement produit : **il ne peut être en aucun cas accepté qu'une formation pédagogique obligatoire se transforme en campagne de marketing**

Dans l'attente de votre retour concernant ces éléments, nous vous prions de croire à notre profonde considération

Le SNUDI-FO 45